Envoyé en préfecture le 18/01/2024

Reçu en préfecture le 18/01/2024

Publié le

ID: 035-213500192-20240110-02_01_2024-DE

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 05/01/2024

Date d'affichage 17/01/2024 Nombre de conseillers

Votants

En exercice : 19 Présents : 16

: 18

L'an deux mil dix vingt quatre

Le 10 janvier à 19 Heures 30 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)

ETAIENT PRESENTS:

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, JALLU Yann, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane, SAINT MLEUX Xavier JOUAUX Laëtitia DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés: ALEXANDRE Pierre

ABSENTS: BRIAND Henri

POUVOIR : ALEXANDRE Pierre donne pouvoir à Pascal HERVÉ

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N° 02-01-2024 – Vente d'un délaissé communal – La Brosse

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, la délibération du 06 décembre 2023 portant notamment sur la vente d'une parcelle au lieudit La Brosse, issue d'un ancien chemin communal au profit de M Régis Martin

L'étude notariale en charge de l'acte a indiqué que l'acquisition ne serait pas réalisée par M Régis Martin seul mais également par sa compagne, aussi il est nécessaire que cela soit précisé dans la délibération.

Monsieur le Maire rappelle le rapport du commissaire enquêteur en précisant que les propriétaires bornant ont été informés du projet de vente et qu'il leur a été demandé de se manifester.

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur, saisi sur ce dossier, en date du 29 septembre 2022 ; Vu la promesse d'acquisition faite par monsieur Régis Martin et Mme Claire Gautier en date du 20 avril 2023, portant sur les parcelles C2297 d'une contenance de 585m², issue du plan de division daté du 09 mai 2023, ayant fait l'objet de l'enquête publique susmentionnée

Envoyé en préfecture le 18/01/2024 Reçu en préfecture le 18/01/2024

Publié le

ID: 035-213500192-20240110-02_01_2024-DE

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité

Prend acte du rapport du commissaire enquêteur

Décide de vendre, au profit de monsieur Régis Martin et madame Claire Gautier la parcelle mentionnée au plan de division établi le 09 mai 2023 sous la référence C2297 d'une contenance de 585m² au prix de 1.5€/m² soit une somme totale de 877.50€ net vendeur

Précise que les ventes sont conditionnées à la signature des actes notariés et au paiement des prix de vente susmentionnés

Précise que les frais de notaires seront à la charge des acquéreurs Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

La Secrétaire de Séance Marie-Claude DURAND

s) mand

Le Maire Pascal HERVÉ

